

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15	L'an Deux Mil vingt six Le 30 Mars à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Présents	13	Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>15 Avril 2026</b>
Votants	14	<b>PRESENTS</b> : Mr PUJOLS Jean-Louis, TOURNAIRE Florent, FORT Sylvette, GODEY Christelle, BRU Thierry, MAILLY Caroline, POLLET Maxime, RIPALT Catherine, PORTES Patrick, MULLER Bénédicte, RIGAUD François, ROUACH Anne-Marie, GOURVENNEC Stéphane
absents	02	<b>ABSENTS</b> : REBEYROL Elodie, VIEILLEFOSSE Vincent.
Procurations	01	<b>PROCURATIONS</b> : VIEILLEFOSSE Vincent à FORT Sylvette <b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : FORT Sylvette

**OBJET : Affectation des résultats 2025 Budget Principal**

Le Conseil Municipal de Hautefort, après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 et considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

**Pour mémoire**

Résultat de fonct. antérieur reporté	639 272,45
Résultat d'investissement antérieur reporté	-181 223,68

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice**

Résultat de l'exercice	-488 822,71
Résultat antérieur	-181 223,68
Solde d'exécution cumulé (001)	-670 046,39

**Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses	53 000,00
Recettes	176 050,55
Solde des restes à réaliser	123 050,55

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-670 046,39
Rappel du solde des restes à réaliser	123 050,55
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	<b>546 995,84</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	024-212402101-20260430-2026-031-DE	141 206,95
Résultat antérieur	Accusé certifié exécutoire	639 272,45
	Réception par le préfet : 06/05/2026 Publication : 06/05/2026	

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Total à affecter 780 479,40

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	546 995,84	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
TOTAL du 1068		546 995,84
3° Restes sur excédents de fonctionnement <u>à reporter au BP sur ligne 002</u> (en recettes si >0 et en dépenses si <0)	233 483,56	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au Budget Principal 2026 conformément au tableau ci-dessus.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 30/04/2026  
LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20260430-2026-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026  
Publication : 06/05/2026

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).